

PRÉFET DE LA MARNE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

Le Préfet
de la région Champagne Ardenne
Préfet du département de la Marne

VU :

- Le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs,
- le code électoral, notamment ses articles L 227 et L 273-3,

sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne,

ARRETE

Article 1er Les déclarations de candidatures aux élections municipales des 23 mars et 30 mars 2014 seront déposées à la Préfecture de la Marne et auprès des Sous-Préfectures de Reims, Epernay, Vitry-le-François et Sainte-Ménéhould, selon les modalités suivantes :

1^{er} tour de scrutin : Les candidatures seront enregistrées :

- **du lundi 10 février 2014 au jeudi 6 mars 2014 à 18 H 00 (horaire impératif)**

- du lundi au vendredi de 9H00 à 18H00
- le samedi matin de 9H00 à 12H00

2^{ème} tour de scrutin : les candidatures seront enregistrées :

- **les lundi 24 mars 2014 et mardi 25 mars 2014 de 9H00 à 18H00 (horaire impératif)**

Pour les communes de l'arrondissement de Châlons-en-Champagne :
à la Préfecture - Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques - 4 rue de Vinetz à Châlons-en-Champagne

Pour les communes de l'arrondissement de Reims :
à la Sous-Préfecture - 2 rue du Grand Crédo à Reims

Pour les communes de l'arrondissement d'Epernay :
à la Sous-Préfecture - 1 rue Eugène Mercier à Epernay

Pour les communes de l'arrondissement de Vitry-le-François :
à la Sous-Préfecture - 4 rue Maître Edmé à Vitry-le-François

Pour les communes de l'arrondissement de Sainte-Ménéhould :
à la Sous-Préfecture - 1 rue de l'Arbre Sec à Sainte-Ménéhould

.../...

Article 2

* En ce qui concerne les communes de moins de 1000 habitants

Les déclarations de candidatures doivent être déposées personnellement par les candidats ou par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par le ou les candidats (art. L.255-4 et L.265 du Code électoral), et accompagnées des pièces justificatives demandées. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis.

* En ce qui concerne les communes de plus de 1000 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2014) : la liste figure en annexe du présent arrêté.

Les déclarations de candidature doivent être déposées personnellement par le responsable de la liste ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

Ce dépôt de candidature devra comprendre, outre la déclaration de candidature du responsable de liste et le mandat éventuel :

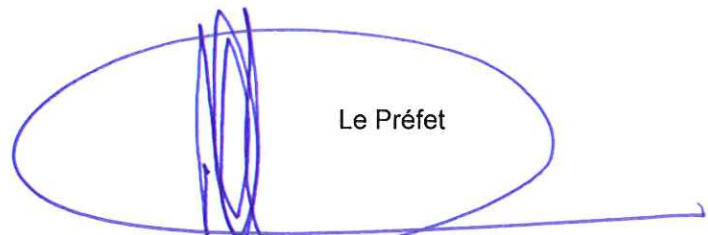
- la déclaration de candidature de chaque candidat figurant sur les listes municipale et communautaire
- la liste des conseillers municipaux, complète et paritaire
- la liste des conseillers communautaires, complète et paritaire
- les pièces justificatives pour chacun des candidats figurant sur les listes municipale et communautaire.

Pour toute information relative au dépôt de candidature ou à l'organisation de l'élection, les candidats peuvent télécharger le MEMENTO à l'usage du candidat sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur <http://www.interieur.gouv.fr>

Article 3

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne, et Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements de Reims, Epernay, Vitry-le-François et Sainte-Ménéhould sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié pour affichage à Mesdames et Messieurs les maires du département de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 10 JAN. 2016


Le Préfet
Pierre DARTOUT

Département de la Marne

68 communes de 1.000 habitants et plus, au 1er janvier 2014

Commune	Pop.
Avize	1 755
Ay	4 041
Bazancourt	1 969
Beine-Nauroy	1 048
Bétheniville	1 197
Bétheny	6 458
Bezannes	1 432
Boult-sur-Suippe	1 677
Bourgogne	1 039
Cernay-lès-Reims	1 298
Châlons-en-Champagne	45 153
Champigny	1 352
Compertrix	1 373
Connantre	1 062
Cormicy	1 420
Cormontreuil	5 999
Courcy	1 279
Courtisols	2 525
Damery	1 510
Dizy	1 595
Dormans	2 900
Épernay	23 888
Esternay	1 848
Fagnières	4 350
Fère-Champenoise	2 293
Fismes	5 404
Frignicourt	1 833
Gueux	1 731
Hermonville	1 403
Jonchery-sur-Vesle	1 948
Juvigny	1 012
Le Mesnil-sur-Oger	1 202
Livry-Louvercy	1 001
Loivre	1 156

Commune	Pop.
Magenta	1 747
Mardeuil	1 531
Mareuil-le-Port	1 192
Mareuil-sur-Ay	1 231
Montmirail	3 793
Mourmelon-le-Grand	5 186
Muizon	2 186
Pargny-sur-Saulx	2 002
Pierry	1 189
Pontfaverger-Moronvilliers	1 631
Prunay	1 052
Recy	1 042
Reims	180 752
Rilly-la-Montagne	1 037
Saint-Amand-sur-Fion	1 065
Saint-Brice-Courcelles	3 414
Sainte-Menehould	4 390
Saint-Just-Sauvage	1 525
Saint-Martin-d'Ablois	1 475
Saint-Memmie	5 411
Sarry	2 045
Sermaize-les-Bains	2 088
Sézanne	5 218
Sillery	1 637
Suippes	4 027
Taissy	2 305
Tinqueux	10 061
Tours-sur-Marne	1 358
Vertus	2 472
Verzenay	1 053
Verzy	1 052
Vitry-le-François	13 106
Warmeriville	2 117
Witry-lès-Reims	4 713